

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2017  
COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

**Vie Quotidienne :**

**G01/12/16 :** Si l'on considère que tel ou telle installation n'est pas valable, rentre-t-il dans les attributions du comité de quartier d'en demander la modification ou la suppression ? Nous posons cette question suite à la réponse qui nous a été faite concernant la suppression de 3 balisettes dangereuses devant le n° 8 du chemin de fin de siècle.

**Réponse :**

Une équipe des services techniques s'est déplacée sur site afin d'intervenir. Un riverain s'est fermement opposé à la modification proposée. Il est donc nécessaire d'ouvrir la discussion durant la prochaine réunion de quartier.

*Philippe HERAL organisera une visite de terrain : Chemin de Fin de Siècle.*

**G02/12/16 :** Les récentes tempêtes ont aggravé le creusement de la plage au Grau vers la jetée. Il ne reste presque plus de plage malgré les comblements en sable des années précédentes. Lors de la mise en place des brise-lames actuels, il avait été expliqué que si le renforcement de la plage ne se produisait pas, il serait procédé à la mise en place d'un troisième brise-lames entre les deux actuels, conformément à la modélisation qui avait été réalisée par le laboratoire de Grenoble. Vu les dégâts actuels, il nous semble qu'il est urgent de réaliser ce troisième brise-lames ?

**Réponse :**

Des travaux vont être réalisés pour enterrer les différentes canalisations. Il sera procédé à un rajout de sable. Concernant le brise-lame, les services de l'Etat sont revenus sur leur première décision. Ils réfléchissent à un ouvrage immergé.

Les services de la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée demandent à un bureau d'étude de réfléchir sur un nouvel ouvrage.

**G03/12/16 :** Beaucoup de nos concitoyens nous signalent une recrudescence d'incivilités, en particulier le dépôt sauvage d'ordures et encombrants, reliefs de repas, etc...dans divers endroits du Grau d'Agde. Il ne suffit pas de nous répondre que la police va intervenir, il faut qu'elle le fasse vraiment. Une sévérification de la police est souhaitée par nombre de personnes qui nous les signalent.

**Réponse :**

Concernant la « sévérification », je vous rappelle que ce n'est pas la police municipale qui fixe le montant des amendes et encore moins le « suivi » des procédures. Il est vrai que ces amendes ne sont pas très

fortes et donc n'ont pas le pouvoir de dissuasion escompté, d'autant plus que de nombreuses procédures ne sont jugées que plusieurs mois après les faits.

De plus, afin qu'une procédure aille à son terme, il est nécessaire de produire des éléments de preuves (déchets, courriers,...), ce qui est toujours difficile dans le domaine des dépôts d'encombrants

**G04/12/16** : Le panneau d'interdiction de stationner à l'entrée du chemin du Camping/chemin des Dunes, ainsi que le panneau de rue chemin du Farniente sont manquants.

Réponse :

Ces deux panneaux seront remis en place.

**G05/12/16** : Au chemin du Camping, les Sables d'Or ont commencé à brûler les 15 et 16 décembre des dépôts accumulés depuis de nombreux mois (bois d'élagage, matelas, plastiques, divers) sur une décharge sauvage située sur les parcelles MT 209 et 370. Très vite l'atmosphère est devenue nauséabonde et insupportable surtout la nuit quand le feu couvait. La mairie ne peut-elle exiger le nettoyage par le propriétaire ? Le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police générale (article L 2216-5 du code général des collectivités territoriales) peut agir pour faire cesser ces incivilités. Ce problème de décharge a été plusieurs fois signalé, car ce n'est pas la première fois que le camping brûle ses déchets, plutôt que de les porter à la déchetterie ?

Réponse :

Concernant le chemin du camping, nous avons transmis au parquet de nombreuses procédures à l'encontre du gestionnaire du camping les sables d'or, pour de multiples infractions en matière de :

- \* Tapage (plusieurs fois)
- \* Brulage de déchets (plusieurs fois)
- \* Dépôts d'encombrants (plusieurs fois)
- \* Travaux sans autorisation.
- \* Inondation d'un chemin communal

**G06/12/16** : Il existe des passages piétons non signalés ! Pas de panneau de présignalisation ni de position.

Réponse :

Une campagne de mise en place de panneau va être programmée.

**G07/12/16** : Impasse de Baluffe, à hauteur du n° 12, la clôture de roseaux est prête à tomber sur la chaussée.

Réponse :

Le propriétaire de cette parcelle réside à l'étranger, les services de la voirie feront le nécessaire en redressant la clôture.

**G08/12/16** : Nous notons avec satisfaction que la borne qui devait interdire le passage sur le quai MERIC ne fonctionne pas, permettant le passage le long du quai.

Réponse :

La borne fonctionne actuellement, celle-ci est descendue entre 3h du 10h matin.

Sécurité :

*Présenté par Luc LAROSE*

- Mise en fourrière : 2
- Accident : 1
- Incendies : 2
- Cambriolage ou tentative : 1
- Dégradations : 6
- Ivresse sur la voie publique : 1
- Problème de voisinage : 1
- Nuisances sonores : 6

- Affichage sauvage : 1
- Vols : 2

#### **Doléances du comité de quartier en cours de séance**

Rue des 3 pins : une maison est squattée.

*Les services de la Police Municipale se rendront sur place.*

#### **B) GRANDS TRAVAUX :**

*LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE*

##### **Création d'une aire d'accueil pour les campings cars.**

La nouvelle concession de service public pour la gestion des campings attribuée à la SODEAL prévoit dans le cahier des charges la création d'une nouvelle aire d'accueil pour les camping-cars sur le secteur du Grau d'Agde.

Le site retenu par la Ville pour l'installation de ce nouvel équipement se situe sur le parking de L'Agenouillade côté Chemin de la Chevrette.

Le nouvel équipement doit permettre l'accueil toute l'année d'un maximum de 30 camping-cars. Il est prévu les aménagements suivants :

- Mise en place d'une borne de distribution d'eau,
- Mise en place d'un collecteur pour les eaux noires,
- Mise en place d'un collecteur pour les eaux grises,
- Mise en place d'une borne de distribution d'électricité,
- Création d'un espace de collecte des déchets,
- Mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès.

Le site fera l'objet d'un traitement paysager avec la mise en place de haies en bordure du parking, plantation d'arbres à essences méditerranéennes et création de massifs couvre-sol dans les espaces libres entre le parking et la voie. Un mur en pierre de basalte sera également créé entre l'arrêt de bus et l'espace technique.

Le montant de ces travaux, financé par la SODEAL, s'élève à 150 000 € HT. La mise en service de cet équipement est prévue avant la saison 2017.

*Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX*

##### **Point travaux piste cyclable sur la Tamarissière**

Dans le cadre de l'extension des voies douces, il est prévu la réalisation d'un tronçon de 1,25 km le long du quai Théophile Cornu. Cela permettra de desservir le quartier de la Tamarissière et de le raccorder au réseau de voies douces existantes.

Tout d'abord, la chaussée a été dévoyée à certains endroits afin de libérer l'emprise nécessaire à la voie douce ; la voirie actuelle, très étroite à certains endroits sera re-calibrée à 5,50 m de large. Ensuite, le revêtement de la voie douce sera réalisé, ainsi qu'une bordure afin que les piétons et cyclistes puissent circuler de manière sécurisée. L'éclairage public sera prolongé jusqu'au carrefour des Trois Yeux.

Des poches de stationnement seront créées afin de permettre aux plaisanciers de garer leurs véhicules.

*Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX*

### **Aménagement de la bretelle RD 612/Route de Rochelongue**

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il est envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue. Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

En option, le triangle délaissé entre la future bretelle et la route de Rochelongue pourra être modelé avec de la terre végétale et planté. Les eaux pluviales seront canalisées via un fossé et des buses vers les noues existantes au bordure de la RD 612.

Au niveau du raccordement sur la route de Rochelongue, la bretelle de sortie va couper la voie douce existante. Afin de sécuriser ce croisement, la voie douce va perdre sa priorité. Des barrières en chicane pourront être installées afin de faire ralentir les véhicules non motorisés à l'approche de la traversée.

*LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE*

### **Travaux éclairage public**

Dans le cadre du contrat de partenariat public privé pour la gestion de l'éclairage public, il va être procédé au cours du premier semestre 2017 aux travaux de remplacement de l'ensemble des sources lumineuses (hors LED) des différents matériels installés.

Ces travaux sont effectués tous les trois ans pour réduire le risque de panne, garantir l'éclairage de la lampe et maintenir la consommation électrique de chaque lampe car une source lumineuse en fin de vie consomme plus et éclaire moins.

*Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX*

### **Réutilisation des eaux usées**

Depuis deux ans, la station d'épuration d'Agde – Vias, dénommée POSIDONIA, est dotée d'un système de traitement par ultrafiltration qui permet d'obtenir un rejet dans le fleuve Hérault de qualité «Eaux de Baignade».

Grâce à la dernière évolution réglementaire du mois de juin 2014, il est dorénavant possible moyennant l'obtention des autorisations réglementaires, de réutiliser l'eau traitée de la station d'épuration pour arroser les espaces verts par aspersion.

Pour la Commune, la priorité est le golf ainsi que le complexe sportif des champs blancs, les espaces verts qui bordent la Planèse et la future zone de Malfato.

Avec les évolutions du climat, les périodes de sécheresse se font de plus en plus accrues et il est de bon sens de réserver l'eau potable uniquement pour la consommation humaine.

Le projet de réutilisation des eaux traitées s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des consommations en eau potable de la commune afin de minimiser l'impact sur la ressource Hérault. A terme, ce ne sont pas moins de 300 000 000 litres d'eau potable par an qui seront disponibles pour la consommation humaine.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 5 500 000 € H.T.

Ce projet répond aux exigences du SAGE de Thau approuvé en 2015 ainsi qu'au nouveau programme d'intervention d'aides de l'Agence de l'Eau (80 % du montant de l'opération).

*Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX*

**Parking du Lavandin**

La création d'un parking additionnel sur le secteur du lavandin est proposée pour palier à un déficit de places de stationnements lors des jours de fortes affluences, le site regroupant les activités du boulodrome ainsi que celles d'une aire de jeux.

Le terrain de foot existant constitué d'une surface de jeux enherbée a été choisi pour réaliser cette étude, la fréquentation de cet équipement étant épisodique.

Cette zone de 1500 m<sup>2</sup> permettrait ainsi l'aménagement de 52 places de stationnements supplémentaires, pour un coût estimé à 100 000 €.

La gestion des accès au boulodrome et à l'aire de jeux est à définir.

*Didier SAIGNES - Directeur voirie & RESEAUX*

**Rue de l'église / rue du château d'eau / rue Courpouren**

Une étude sur l'organisation du stationnement a été menée sur le secteur de la rue du château d'eau, la problématique du stationnement anarchique met en évidence des contraintes pour la circulation des piétons consécutives à la présence des véhicules sur les trottoirs.

Afin d'organiser le stationnement de façon conforme à la réglementation, il est aussi nécessaire de modifier les sens de circulation. En effet, les largeurs de voiries ne permettent pas de maintenir en même temps le stationnement et la circulation à double sens.

Une proposition est faite et autorise la matérialisation de 27 places de stationnements.

**Présents :**

M BENTAJOU, Mme LABATUT, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL, M RUIZ, M LAROSE, Mme DESTRADE.

**Représentants du comité de quartier :**

**Présents :**

BETHUNE Jean-Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, CHOUFFOT Jean, ESTEVE Jacques, LABATUT Elisabeth, MAHUL Jean Paul, MOTARD Jacques, PACULL Jean, PRUNET Jean-Claude, Robert RALUY, RUIZ Sandie, SOULLIART Francis, SUAU Roger, VANRAET Florence, VINCENT Joël.

**Absents non excusés :**

MONERRIZ Anne.

**Absents :**

GIBELLO Robert.